

Lorient, le 29 décembre 2014



**Compte rendu de  
l'assemblée générale du  
6 décembre 2014**

Salle de Conférence (D35),  
Maison de la Recherche,  
28, rue Serpente, 75006 Paris,

**Liste des membres présents ou représentés par une procuration :**

Aubert J.-J., Aubriet D., Barat Cl., Bardet S., Bérenger A., Bernard N., Berthelet Y., Bertrand J.-M., Blonce V., Blonski M., Butterlin P., Cabouret-Laurieux B., Cadiou F., Carrez-Maratray J.-Y., Chandezon C., Christien J., Compatangelo-Soussignan R., Couvenhes J.-C., Dana, M., Duchêne H., Des Boscs F., Ernst P., Fauchon-Claudon Cl., Faure P., Gangloff A., Gonzales, A., Grandjean, C., Guieu-Coppolani A., Guilhembet J.-P., Hoët-van Cauwenberghe C., Hutzinger H., Inglebert H., Itgenhorst T., Jacquemin A., Joannès F., Kirbihler F., Kossmann P., Laforge M.-O., Lalanne S., Lamboley J.-L., Lerouge C., Le Roux P., Le Teuff-Oudot B., Lefebvre S., Legras B., Lion B., Marcellesi M.-C., Martin S., Mathieu N., Michel C., Miroux G., Molin M., Nantet E., Parmentier E., Pittia S., Pillot W., Podvin J.-L., Queyrel A., Regerat Ph., Rey S., Richer N., Schettino M.-T., Sebillotte-Cuchet V., Sève L., Tichit A., Vigourt, Voisin J.-L.

**Liste des membres excusés :**

Acolat D., Azoulay V., Balandier Cl., Barrandon, N., Baslez M.-F., Baurain L., Belayche N., Benoist S., Bernard G., Blaudeau P., Bouchet C., Bouyssou G.-S., Brélaz C., Brun P., Chillet C., Coltelloni-Trannoy M., Cosme P., Crogiez S., David J.-M., D'Ercole C., Desanges J., Delavaud-Roux M.-H., Delrieux F., Demougin S., Deniaux E., Elayi J., Fröhlich, P., Géroutet N., Gherchanoc F., Grand-Clément A., Graslin-Thomé L., Guerber E., Gutsfeld A., Heller A., Huet V., Hugoniot C., Husquin C., Inglebert H., Janniard S., Karila-Cohen K., Lafond Y., Lenfant D., Mackowiak K., Marcos S., Mehl V., Ménard H., Mercuri L., Nicolas C., Payen P., Prêteux Fr., Puech V., Rodriguez P., Roman Y., Salamito J.-M., Schwentzel C.-G., Sève M., Sineux, P., Traina G., Tran N., Villeneuve F., Vössing K., Wilgaux J., Wirbelauer E., Wolff C.

La séance est ouverte à 10 h. 01.

Antonio Gonzales ouvre l'Assemblée générale en remerciant les collègues présents. Il salue chaleureusement la présence de notre collègue Jean-Jacques Aubert, professeur et vice-recteur

SOPHAU : INHA, Bibliothèque Gernet-Glotz, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

Courriel de la nouvelle secrétaire : [edith.parmentier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmentier@univ-angers.fr)

Courriel de la trésorière : [francoise.desboscs@gmail.com](mailto:francoise.desboscs@gmail.com)

enseignement de l'université de Neuchâtel venu comme expert étranger pour délivrer le prix SOPHAU 2014.

## **1/ Rapport d'activité du président**

Le président Antonio Gonzales indique que :

« L'année 2014 a été marquée par une relance des négociations avec le Président du Jury du CAPES d'Histoire-Géographie. Malgré l'ajout à la fin de l'arrêté fixant les modalités du Concours, à la fin de son mandat, par le précédent Président du Jury de CAPES, d'une disposition ramenant la préparation au concours à trois questions en Histoire, pour introduire une parité exacte (sic) avec les questions de Géographie, nous avons obtenu du nouveau Président la possibilité de discuter du bien-fondé d'une telle décision.

Monsieur Vincent Duclert nous avait reçu le 7 décembre 2013, puis nous avait répondu qu'il fallait attendre les résultats des deux sessions du CAPES 2014 et la publication du rapport à la fin des épreuves pour engager une nouvelle discussion sur la pertinence d'un retour aux quatre périodes en Histoire. Dès la publication dudit rapport j'ai repris contact avec le Président du Jury du CAPES pour organiser une rencontre entre les Présidents des quatre associations d'Historiens du supérieur et la présidence du Jury du CAPES. Nous serons reçu le 10 janvier 2015 par monsieur Vincent Duclert, et lui seul, semble-t-il.

Pourquoi un tel laps de temps entre la publication des résultats et du rapport et la date du rendez-vous ? La cause en est simple et significative à la fois. De fait, le lien constant entre les quatre associations qui avait été toujours étroit jusqu'en 2014, s'est trouvé distendu par la prise de position de nos collègues contemporanéistes pour un maintien de trois périodes au concours du CAPES. Ces derniers espérant que l'histoire contemporaine ne serait en aucun cas affecté par le « turn over » de l'une des quatre périodes. Les contemporanéistes de l'AHCESR préférant défendre l'idée d'une place plus importante de la recherche dans le cadre des Masters MEEF. Leur calcul étant simple : moins de questions à traiter = plus de place pour la recherche. En dépit des remarques et propositions des trois autres associations, nos collègues du « conseil d'administration » de l'AHCESR campent sur cette position. Notre entrevue avec Vincent Duclert sera donc un moment essentiel dans la défense des intérêts collectifs des historiens. Sur ce point, le soutien du Comité français des sciences historiques pour notre cause est un point positif.

La question des quatre périodes n'est pas un épiphénomène, car elle s'inscrit dans les mutations actuelles qui affectent la révision des programmes de l'enseignement primaire et secondaire. La place de l'histoire ancienne et de l'histoire médiévale est discutée. Plusieurs options circulent : disparition pure et simple de l'Antiquité dans le secondaire, partage avec l'histoire médiévale en 6<sup>e</sup>, fusion avec la médiévale à travers des questions thématiques... Dès le 10 janvier, je prendrai contact avec Michel Lussault, Président du conseil supérieur des programmes (<http://www.education.gouv.fr/cid75495/le-conseil-superieur-des-programmes.html>) pour assurer toute la place que l'histoire ancienne doit occuper dans l'enseignement de l'histoire. Cette rencontre se fera, si elle est accordée, avec les présidents des trois autres associations des historiens du supérieur.

Il nous faut défendre notre place dans les cursus scolaires au moment même où la mise en place des COMUEs a pour objectif, au-delà des regroupements, d'opérer des économies d'échelle budgétaire. Après le « gel » de nombreux postes dans la plupart, sinon la totalité, des universités, il est désormais acquis que la masse salariale va être intégrée dans la dotation des universités. Cette nouvelle règle budgétaire va contraindre un peu plus la politique salariale des universités qui vont devoir « économiser » des postes en s'attaquant aux

disciplines dites à petits effectifs et à réduire le nombre d'enseignants-chercheurs par discipline. Au sein des universités, l'histoire ancienne comme l'histoire médiévale est en position dangereuse, notamment en raison du nombre d'étudiants inscrits en Master, mais aussi en raison du jeu des options qui peut permettre à des étudiants de ne pas suivre des enseignements importants en histoire ancienne. Il nous faut être extrêmement attentif au moment de la mise en œuvre des nouvelles maquettes sur notre place par rapport aux autres périodes de l'histoire.

Par ailleurs, la mise en place des COMUEs est également le moyen de supprimer des « doublons » au sein des mêmes universités avec les pôles secondaires, les antennes et les délocalisations, mais il s'agit aussi, dans le cadre des fusions de régions, d'opérer des fusions de formations afin d'éviter les fameux « doublons ». Un tel processus va conduire à la suppression de nombreux postes, à des concentrations de formations sur des pôles spécifiques et à une prise en main très forte des formations par les présidences d'universités qui voudront développer un ancrage territorial et une spécificité du projet local. D'ores et déjà, le HCERES, pour les formations, n'évalue que le bilan des formations mais n'intervient plus dans la validation des cartes futures de formation. Le processus d'accréditation initié par le Ministère permet aux universités de construire des cartes de formations locales qui devront s'intégrer dans le projet d'établissement. De ce point de vue, une évaluation positive par le HCERES des formations et de la recherche ne signifie pas une ouverture de formation en L ou en M, de même une bonne évaluation des unités de recherche ne signifie pas leur maintien en l'état par la présidence de l'université qui, s'appuyant sur le projet d'établissement, peut fusionner les équipes, les reconfigurer voire les supprimer si cela ne rentre pas dans le projet. C'est là un moyen de pression extrêmement puissant sur l'obligation de « se renouveler » pour domaines et les champs disciplinaires. Sur ce point, l'obligation de définir des « champs » de formation est un moyen supplémentaire pour faire sauter les disciplines. Il faut sans doute relier cette redéfinition de nos domaines de compétences avec le projet d'instaurer des Licences pluridisciplinaires qui devront « panacher » l'offre de formation au sein d'un « champ de formation ».

Un débat s'instaure. Rita Compatangelo-Soussignan souligne que la COMUE de Bretagne organise déjà la mutualisation des enseignements de 21<sup>e</sup> section. Brigitte Lion indique que le caractère généraliste et pluridisciplinaire des enseignements liés au -3/+3 peut avoir pour conséquence de nous individualiser par rapport à ce qui se fait dans le reste de l'Europe, où la spécialisation réelle dans un champ disciplinaire intervient beaucoup plus tôt que chez nous ; cela limite par exemple les possibilités pour un étudiant français de faire un Master européen, s'étant mis plus tard à l'akkadien par exemple. Concernant le niveau des étudiants après le bac (dans certaines universités, un part non négligeable des étudiants proviennent de Bac Pro et Techno), une année zéro pourrait être envisagée Michel Molin. Jean-Christophe Couvenhes, rappelle que certaines universités mettent en place en tout début de première année « des stages de remise à niveau » avant d'entamer les enseignements disciplinaires. L'université devrait permettre une véritable spécialisation disciplinaire, ce que n'induit pas l'évolution actuelle vers plus de pluridisciplinarité, au delà même du champ historique. Pour ce qui est des moyens : Nicolas Mathieu attire l'attention sur le fait que les comptes de nos universités disposent d'une marge de manœuvre financière avec les HeqTD, en transformant des enseignements de CM en TD ; Hervé Huntzinger va dans ce sens en mentionnant qu'à l'université Nancy-Lorraine, lorsque les CM de Master Recherche ont un effectif est inférieur à 10 étudiants ils sont rémunérés comme des TD. Concernant nos relations avec le dispositif Master MEFF et les ESPE, Michel Molin insiste sur l'importance du combat concernant les Master MEEF : il est indispensable de nous nous

SOPHAU : INHA, Bibliothèque Gernet-Glotz, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

Courriel de la nouvelle secrétaire : [edith.parmontier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmontier@univ-angers.fr)

Courriel de la trésorière : [francoise.desboscs@gmail.com](mailto:francoise.desboscs@gmail.com)

investir localement et de faire valoir nos ponts de vue dans les différents COPILS (comité de pilotage) où les universitaires sont invités et ne se rendent pas forcément.

Sur le retour aux quatre périodes au CAPES : Michel Blonski indique que l'histoire ancienne, présentée comme difficile, n'en est pas moins appréciée des candidats à l'oral du CAPES puisque souvent ils peuvent faire montre de leurs qualités d'historien et tirer leur épingle du jeu, davantage que dans d'autres périodes. Ariane Guieu demande quelle est la position de l'APHG sur le retour aux quatre périodes. Antonio Gonzales a rappelé que l'APGH était favorable aux quatre périodes.

Le rapport du président est ensuite soumis au vote de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

## **2/ Rapport financier de la trésorière**

Françoise des Bosc présente le rapport financier pour l'année 2014. Elle indique qu'il y a eu cette année deux prix SOPHAU (soit 3000 euros) versés ce qui explique la hauteur des dépenses. Les dépenses liées à l'impression de l'annuaire ne sont pas prises en compte à la date du bilan. La SOPHAU participera à hauteur de 1000 euros pour l'organisation des États généraux de l'Antiquité le 28 février 2015 (cette opération bénéficiant en outre d'une subvention de 3000 euros de la Fondation del Duca, d'un versement de 1000 euros de l'APLAES). Les relances effectuées directement par la trésorière auprès des membres de la liste de diffusion (plus de 650 personnes) ont eu un effet positif sur les finances. Il faut continuer dans ce sens. La SOPHAU ne bénéficie que de l'aide financière de ses membres.

Cf. ci-joint : **Doc. 1** - *Bilan financier 2014 de la SOPHAU*.

Violaine Sebillotte indique la possibilité pour les membres d'une association de payer leurs cotisations en ligne par PayPal sur le site internet de cette association : cela représente un coût par transaction de l'ordre de 1 à 1,5 euros mais la simplicité du geste en ligne peut accroître le nombre de membres se mettant à jour de leur cotisation. Charlotte Lerouge souhaiterait qu'un état individuel de cotisation puisse être adressé à chaque membre car la principale difficulté pour chacun d'entre nous est de savoir où nous en sommes de nos cotisations.

Le rapport de la trésorière est ensuite soumis au vote de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité. Quitus est donc donné à la trésorière pour sa gestion.

## **3/ Remise du Prix de la SOPHAU 2014**

Le jury était constitué de Jean-Jacques Aubert de l'université de Neuchâtel, président, et des membres du bureau de la SOPHAU. Vingt et une thèses ont concourus conformément au règlement du Prix SOPHAU qui stipule que « la thèse doit avoir été soutenue l'année en cours du concours, ou dans les deux années précédentes ». Deux rapports ont été réalisés pour chacune des thèses. Cet automne, une réunion du bureau dédiée au prix SOPHAU a permis de faire émerger trois thèses dont l'appréciation finale a été laissée au président. Le jury a été sensible à l'aspect scientifique et novateur de la recherche ainsi qu'à la qualité formelle permettant une publication rapide. Il n'y a pas de classement.

SOPHAU : INHA, Bibliothèque Gernet-Glotz, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

Courriel de la nouvelle secrétaire : [edith.parmenier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmenier@univ-angers.fr)

Courriel de la trésorière : [francoise.desboscs@gmail.com](mailto:francoise.desboscs@gmail.com)

Les candidats du prix SOPHAU 2014 étaient :

1	BONNIN Grégory	<i>L'impérialisme athénien vu des Cyclades (478-338 a.C.)</i>	Bordeaux 08.09. 2012 Patrice Brun
2	DERAMAIX Antoine	<i>Les enfants d'Héra. Une histoire des économies samiennes (VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles a.C.)</i>	Bordeaux 29.11.2013 Jacques des Courtils
3	FIALON Sabine	<i>Mens immobilis. Recherches sur le corpus latin des actes et passions d'Afrique romaine (IIe-VIe siècle)</i>	Montpellier 7.12.2012 C.Hamdoune-J.Meyers
4	GAIGNEROT- DRIESSEN Florence	<i>De l'occupation postpalatiale à la cité grecque: le cas du Mirambello (Crète)</i>	Paris IV 18.06. 2013 Alexandre Farnoux
5	GUILLON Elodie	<i>Les arrière-pays des cités phéniciennes à l'époque hellénistique, IVe-Ier siècles av. J.-C. Approches historiques et spatiales d'une aire géoculturelle</i>	Toulouse 8.11.2013 Corinne Bonnet – JM.Carozza/Strasbourg
5	HOŠEK Anne- Rose	<i>Territoires et religions en contacts : la colonie romaine de Berytos, de sa fondation au IIIe siècle de notre ère</i>	Paris EPHE 8.12. 2012 Nicole Belayche
7	JACQMIN Claire	<i>Les femmes et l'expression du pouvoir politique dans les cités grecques d'Homère à la fin de la période archaïque</i>	Caen 8.12.2012 P.Sineux-Fr.Ruzé
8	LARGUINAT- TURBATTE Gabrièle	<i>Construire la Polis. L'évolution des villes d'Ionie et de Carie de la fin du IV<sup>e</sup> au milieu du I<sup>er</sup> s. a.C.</i>	Bordeaux 30.11.2013 Raymond Descat
9	LE QUÉRÉ Enora	<i>Les Cyclades sous l'Empire romain (Ier s. av. J.-C.-IIIe s. ap. J.-C.). Formes et limites d'une renaissance économique et sociale</i>	Paris I 19.10.2013 Francis Prost
10	LEBRETON Sylvain	<i>Surnommer Zeus. Contribution à l'étude des structures et des dynamiques du polythéisme attique à travers ses épiclèses, de l'époque archaïque au Haut-Empire</i>	Rennes 27.09.2013 Pierre Brulé
11	MARTIN Stéphane	<i>Du statère au sesterce. Rome et la Gaule septentrionale et orientale (150 av. J.-C-50 ap. J.C.)</i>	Paris EPHE 30.11.2013 M.Reddé/M.Amandry
12	MICHEL Anne-Claire	<i>La cour impériale sous l'empereur Claude (41-54 après J.-C.)</i>	Paris 7 4.11.2013 J-Pierre Vallat + J-Pierre Guilhembet
13	MONERIE Julien	<i>Aspects de l'économie de la Babylonie à l'époque hellénistique et parthe (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.)</i>	Paris I 7.12.2013 Francis Joannès
14	OLIVIER Julien	<i>Arché et Chrémata en Égypte au IIe siècle av. J.-C. (204 – 81 av. J.-C.). Étude de numismatique et d'histoire</i>	Orléans 20.11.2012 Arnaud Suspène
15	PERRIER Amélie	<i>Les Étoliens dans l'Antiquité. Essai d'histoire des représentations</i>	Paris IV 10.11.2012 Olivier Picard
16	PRIM Joëlle	<i>Histoire de l'Aventin : limites, fonctions urbaines et rôle symbolique d'un quartier romain (IIe s. av. J.-C. – 49 ap. J.-C.)</i>	Paris 8 12.06.2012 Cl. Moatti
17	RENAUD Audrey	<i>Alimentation carnée et gestion des populations animales sur le territoire de Nîmes (Hérault et Gard, IIe s. av.-IIe s. ap. J.-C.)</i>	Montpellier 12.11.2012 Gardeisen (CNRS) -D. Lefèvre
18	ROELENS- FLOUNEAU Hélène	<i>Circuler en Asie Mineure cistaurique du IVe s. av. n. è. au Principat</i>	Paris X 22.06.2013 MF. Boussac – Ch. Schuler (Munich)
19	ROHMER Jérôme	<i>Recherches sur l'histoire et le peuplement du Hawrān (Syrie du Sud), de l'Âge du Fer à l'annexion romaine (XII<sup>e</sup> s. av. J.-C.-I<sup>er</sup> s. ap. J.-C.)</i>	Paris I 16.09.2013 François Villeneuve
20	ROMION Jennifer	<i>Les vêtements dans l'univers funéraire de l'Égypte pharaonique. Recherches lexicographique et iconographique d'après les Textes des Pyramides</i>	Montpellier 13.12.2013 Bernard Mathieu
21	TICHIT Anne	<i>Des mains aux lèvres. La coupe à boire dans la Grèce de l'archaïsme récent : production, diffusion, consommation</i>	Lille 8.12.2012 Arthur Muller

SOPHAU : INHA, Bibliothèque Gernet-Glotz, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

Courriel de la nouvelle secrétaire : [edith.parmenier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmenier@univ-angers.fr)

Courriel de la trésorière : [francoise.desboscs@gmail.com](mailto:francoise.desboscs@gmail.com)

Le Président du jury désigne comme lauréat du Prix SOPHAU 2014 : **Stéphane Martin**

« Le prix de la SOPHAU distingue cette année la thèse de M. Stéphane Martin, intitulée *Du statère au sesterce. Rome et la Gaule septentrionale et orientale (150 av. J.-C. -- 50 apr. J.-C.)* et soutenue le 30 novembre 2013 à l'EPHE, sous la direction de MM. Michel Reddé et Michel Amandry, directeurs de recherche, dans le domaine de l'archéologie des périodes historiques. Le travail consiste en trois volumes (Texte et bibliographie; Catalogue et annexe; Figures), soit plus de 1'000 pages. Le lecteur est immédiatement frappé par la qualité de la rédaction, le soin de la présentation et la rigueur de la démonstration. L'étude du phénomène de la monétarisation de la Gaule chevelue se fonde sur un corpus constitué de deux bases de données (Contextes = 873 ensemble et 17'900 monnaies; Dépôts = 205 dépôts et 11'000 monnaies), dont l'échantillon est déterminé par le critère de la fiabilité des stratigraphies. L'ouvrage est organisé en quatre chapitres consacrés à des périodes bien circonscrites, précédés d'une introduction et suivis d'un chapitre de synthèse et d'une conclusion. Les réflexions de l'historien archéologue portent sur des concepts fondamentaux comme la monétarisation, l'impérialisme et la romanisation, en envisageant divers modèles économiques (systèmes-monde) en fonction d'un cadre institutionnel varié et changeant. Les monnaies sont traitées comme de véritables objets archéologiques témoins de phénomènes constitutifs d'une géoculture. On relèvera la finesse de l'analyse d'un corpus complexe et bien maîtrisé, la capacité de synthèse, l'effort de théorisation et la volonté de décloisonnement des disciplines, des périodes et des genres (protohistoire et histoire, archéologie, numismatique, épigraphie, historiographie grecque et latine) » (Jean-Jacques Aubert, Président du Prix SOPHAU 2014).

Stéphane Martin adresse des remerciements.

Il est rappelé que le chèque de 1500€ sera directement adressé à l'éditeur sur présentation du devis pour la publication qui devra intervenir dans un délai de 2 ans à compter de l'annonce du résultat, le 6 novembre 2014.

#### **4/ L'annuaire papier 2014, l'annuaire en ligne et le site <http://sophau.univ-fcomte.fr/>**

Éditer un annuaire est une aventure. Elle sollicite tous les deux ans les correspondant(e)s SOPHAU, chargé(e)s de mettre à jour la liste des collègues exerçants dans leur établissement ainsi que l'équipe de Besançon : Antonio Gonzales qui assume entièrement la procédure d'ouverture des fiches en ligne et Florian Litot, Webmestre de l'ISTA qui procède à l'extraction et aux nécessaires ajustements techniques. Le secrétaire de la SOPHAU tient à remercier Sylvie Pittia, présidente de la 21<sup>ème</sup> section du CNU, qui, es qualité, lui a permis de préciser tel ou tel point de « la liste établissement » et le président de la SOPHAU rappelle combien il est attaché à une version papier de l'annuaire, la seule à même de créer un véritable lien entre notre association et nos membres.

Vous pouvez continuer d'alimenter votre fiche électronique accessible grâce à votre identifiant (login) composé de 7 lettres : la première de votre prénom + les six premières lettres de votre nom ; et votre mot de passe (commun à tous ay départ mais que vous devez modifier) : **AAkFdB32**

En cas de difficulté ou pour les nouveaux adhérents : [antonio.gonzales@univ-fcomte.fr](mailto:antonio.gonzales@univ-fcomte.fr)

Nous attirons particulièrement votre attention sur le fait que l'annuaire papier contient des

SOPHAU : INHA, Bibliothèque Gernet-Glotz, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

Courriel de la nouvelle secrétaire : [edith.parmenier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmenier@univ-angers.fr)

Courriel de la trésorière : [françoise.desboscs@gmail.com](mailto:françoise.desboscs@gmail.com)

informations personnelles (adresse, numéro de téléphone) qui ne figurent pas dans l'annuaire en ligne.

Par ailleurs, le site internet de la SOPHAU va évoluer et s'enrichir, avec notamment, mais pas seulement, les rubriques des « Fastes de la SOPHAU » et des « Archives de la SOPHAU ». Les archives de la SOPHAU se sont enrichies des fonds Jean-Michel David et Patrice Brun.

La rubrique « Archives de la SOPHAU » permettra de télécharger tous les comptes-rendus disponibles des diverses assemblées générales et journées de printemps de notre association depuis les origines. Les membres du bureau sont en train de scanner des différents CR et autres procès-verbaux en notre possession.

Pour reconstituer les « Fastes de la SOPHAU », il a également été fait appel à la mémoire des présidents, secrétaires, trésoriers en charge dans les années antérieures.

La SOPHAU est née le 14 mai 1966 à la Maison des provinces françaises de la Cité universitaire internationale, sous la présidence de William Seston, MM. P. Vidal-Naquet et N. Duval étant secrétaires, MM. P. Lévêque et J. Rougé vice-présidents, M. A. Chastagnol étant trésorier.

En mai 2016, nous fêterons donc le cinquantenaire de notre association !

### **5/ Présentation des États généraux de l'Antiquité organisés par l'APLAES et la SOPHAU en Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu, le samedi 28 février 2015 :**

Nos deux associations qui placent l'Antiquité au cœur de leurs activités, l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur) et la SOPHAU (Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université), ont décidé d'organiser un événement médiatique sur la place de l'Antiquité dans notre société :

#### **Les États Généraux de l'Antiquité : quels enjeux pour demain ?**

**Le samedi 28 février 2015 à Paris**

Sous le haut patronage de l'Académie Française

Sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Avec le soutien de la Fondation Simone et Cino Del Duca – Institut de France

Le blog APLAES-SOPHAU des États Généraux de l'Antiquité est maintenant disponible à l'adresse :

**<http://sophau.univ-fcomte.fr/les-etats-generaux-de-l-antiquite/>**

En vous connectant, vous pourrez télécharger le programme du 28 février 2015 et poser, d'ores et déjà, les questions ou faire part des réflexions que vous souhaitez voir transmises aux participants de chacune des trois tables rondes sur « l'Antiquité et l'éducation », « l'Antiquité et la culture européenne », « l'Antiquité et la recherche ».

N'hésitez pas non plus à relayer largement l'information auprès des associations et institutions concernées par l'Antiquité. Une campagne de demande de soutien auprès des « associations et institutions amies » est en cours. Il leur faut se rendre sur le Blog à l'onglet « Associations et institutions amies, vous pouvez soutenir notre projet » pour télécharger la marche à suivre.

Vous êtes bien sûr cordialement invité(e)s à poser vos questions sur le blog et à venir participer aux débats, en Sorbonne, le 28 février 2015 : entrée libre.

SOPHAU : INHA, Bibliothèque Gernet-Glotz, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

Courriel de la nouvelle secrétaire : [edith.parmontier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmontier@univ-angers.fr)

Courriel de la trésorière : [françoise.desboscs@gmail.com](mailto:françoise.desboscs@gmail.com)

Cf. ci-joint : **Doc. 2 et 3** – *Programme et affiche des États généraux de l'Antiquité.*

### **6/ La SOPHAU aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois ;**

Antonio Gonzales rappelle que La SOPHAU a participé aux 17<sup>ème</sup> *Rendez-vous de l'Histoire* dont le thème était « Les Rebelles ». L'association a proposé, dans le cadre d'une « carte blanche » à la SOPHAU une table ronde portant sur *Les rebelles de l'Antiquité*, avec Emmanuelle Veisse, Antonio Gonzales, Sylvain Janniard, Francis Joannès et Maurice Sartre. Plusieurs membres de la SOPHAU ont également participé à des conférences ou débats transpériodes des RVH.

On rappellera l'importance de siéger au Conseil scientifique des RVH pour y défendre la place de l'histoire ancienne.

Les 18<sup>ème</sup> *Rendez-vous de l'Histoire* 2014 auront pour thème : « Les empires ».

### **7/ Le point sur les réformes : résultat de l'enquête SOPHAU de Novembre 2014 : « Les ESPE et nous, un an après » : de l'articulation entre notre « offre » de préparation aux CONCOURS (CAPESAgrégation), le MASTER MEEF 1 et le MASTER RECHERCHE**

Lancée auprès des correspondants de la SOPHAU dans les universités (cf. la liste sur le site internet de la SOPHAU), l'enquête a bénéficié du retour de 26 réponses. Que les correspondants diligents de l'ENS Lyon, Avignon, Angers, Brest, Besançon, Bordeaux, Boulogne, Caen, Dijon, Grenoble, Lorient, Marne La Vallée, Metz, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris 4, Paris 7, Reims, Saint-Etienne, Toulouse, Tours, Valenciennes, Versailles-Saint Quentin soient ici chaleureusement remerciés.

Cf. ci-joint : **Doc. 4** – *Résultats de l'enquête SOPHAU novembre 2014* - « Les ESPÉ et nous, un an après » : de l'articulation entre notre « offre » de préparation aux CONCOURS (CAPES-Agrégation), le MASTER MEEF 1 et le MASTER Recherche.

Voir aussi **1/ Rapport moral du président**

### **8/ Renouvellement partiel des membres du bureau.**

Trois postes étaient à pourvoir. Étaient sortants : Jean-Christophe Couvenhes, Françoise des Bosc et Edith Parmentier.

Se sont déclarés candidats : Claire Barat, Françoise des Bosc, Ariane Guieu-Coppolani et Edith Parmentier.

Nombre de votants (présents ou représentés par procuration) : 63.

Suffrages exprimés : 63.

Résultats :

Cl. Barat : 49

F. des Bosc : 44

A. Guieu-Coppolani : 29

E. Parmentier : 61

Ont été déclarées élues : C. Barat, F. des Bosc et E. Parmentier.

SOPHAU : INHA, Bibliothèque Gernet-Glotz, 2, rue Vivienne, 75002 Paris

Courriel de la nouvelle secrétaire : [edith.parmentier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmentier@univ-angers.fr)

Courriel de la trésorière : [françoise.desboscs@gmail.com](mailto:françoise.desboscs@gmail.com)



## **9/ Nouvelles adhésions**

Au nom du bureau, le secrétaire se félicite des adhésions ou de la volonté d'adhésion des collègues figurant sur les listes suivantes. Les adhésions pour les collègues titulaires de l'Université sont de plein droit. L'assemblée est amenée à voter pour les docteurs ou doctorants non-titulaires de l'Université : ceux-ci ont été parrainés par un ou deux membres de la SOPHAU.

### Adhésions nouvelles sans vote :

- **Laurent Hugot**, Maître de conférences en histoire ancienne, Université de La Rochelle

### Candidatures nécessitant un vote de l'assemblée pour adhésion :

- **Julien Demaille**, Professeur certifié d'histoire-géographie, titulaire d'un doctorat intitulé « Une société mixte dans un cadre colonial : le cas de la colonie romaine de Dion (Piérie, Macédoine) » (dir. A. Gonzales, Univ. Besançon) soutenu en 2013, ATER à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (2014-2015)

- **Florence Gaignerot-Driessen**, titulaire d'un doctorat intitulé « De l'occupation postpalatiale à la cité grecque: le cas du Mirambello (Crète) », (dir. A. Farnoux, Univ. Paris-Sorbonne) soutenu en 2013, ATER, Université de Picardie - Jules Verne

- **Isabelle Mossong**, Membre de l'École française de Rome, à titre étranger, titulaire d'une thèse intitulée « Der Klerus des späantiken Italiens im Spiegel der epigraphischen Zeugnisse eine soziohistorische Studie » (dir. H.-J. Gehrke, FU Berlin et E. Wirbelauer, Université de Strasbourg), soutenue en 2014.

- **Lucia Rossi**, titulaire d'un doctorat intitulé « D'Alexandrie à Pouzzoles. Les rapports économiques entre l'Égypte et Rome du IIe siècle av. J.-C. au Ier siècle ap. J.-C. », (dir. C. Virlouvet, Univ. Aix-Marseille et E. Lo Cascio, Univ. Rome la Sapienza) soutenu en 2011, post-doctorante du Labex HASTEC, pour l'année 2014/2015, rattachée au laboratoire ANHIMA

- **Marianne Béraud**, Certifiée d'histoire géographique, bi-admissibilité à l'agrégation d'histoire, prépare un doctorat sur « Esclaves d'esclaves. Vicarii et Vicariae dans le monde romain (IIIe siècle av. J.-C. - IVe siècle ap. J.-C.) » (dir. N. Mathieu, Grenoble II, et J.-P. Guilhembet, Paris VII), AM en histoire romaine à Grenoble II.

- **Mathieu Engerbeaud**, agrégé d'histoire, prépare un doctorat sur : « Rome devant la défaite (753-264 av. J.-C.) » (dir. Sylvie Pittia, Univ. Paris 1 Panthéon-Sorbonne) ; ATER à l'université d'Aix-Marseille.

- **Sophie Hulot**, ENS Lyon, Agrégée d'histoire, prépare une thèse de doctorat sur : « La violence de guerre dans le monde romain (IIIème siècle avant J.-C.- IIIème siècle après J.-C.) » (Fr. Cadiou, Univ. Bordeaux et J.-P. Guilhembet, Univ. Paris VII), AM à l'université de Bordeaux-Montaigne.

- **Romain Millot**, Certifiée d'histoire géographique, prépare un doctorat sur : « La conspiration sous la République romaine. Pratiques politiques, représentations et imaginaire social (509-44 a.C.) » (dir. J.-P. Guilhembet, Univ. Paris VII et I. Cogitore, Grenoble II), AM en histoire romaine à l'Université de Paris VII.

- **Charles Parisot-Sillon**, agrégé d'histoire, prépare un doctorat sur : « Usages militaires et représentations culturelles de l'argent monnayé en Occident nord-méditerranéen (IIe - Ier s. av. n. è.) », (dir. A. Suspène, Université d'Orléans), AM à l'université d'Orléans.

La liste est mise au vote : Refus de vote : 0 ; Abstentions : 0 ; Contre : 0 ; Pour : à l'unanimité.

**Les nouveaux membres doivent entrer en contact avec Françoise des Boscs <[francoise.desboscs@gmail.com](mailto:francoise.desboscs@gmail.com)> pour régler leur cotisation 2015 et avec Antonio Gonzales pour qu'il puisse leur ouvrir une fiche dans l'annuaire en ligne.**

### **10/ Questions diverses.**

Par l'intermédiaire d'Yves Lafond, correspondant Mommsen-Gesellschaft auprès de la SOPHAU, Konrad Vössing, correspondant SOPHAU auprès de la MG nous signale que « Die 33. Große Mommsen-Tagung wird, wie Sie sicher schon wissen, vom 16. bis zum 18. April 2015 an der Julius-Maximilians-Universität Würzburg stattfinden. Das Thema wird der große Bereich 'Kommunikation' sein (in allen Medien: Texte, Bilder, Strukturen) ».

Le Grand Congrès de nos collègues de la Mommsen-Gesellschaft a lieu tous les 2 ans (le dernier à Göttingen en 2013). Deux collègues de la SOPHAU y sont conviés pour présenter une communication et participer aux festivités. **Si cela vous intéresse, vos frais de transport seront assurés par la SOPHAU et les frais d'hébergement par la MG**, conformément à la convention passée par nos deux associations. **Veillez faire connaître votre souhait de participer** à : [edith.parmentier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmentier@univ-angers.fr), [antonio.gonzales@univ-fcomte.fr](mailto:antonio.gonzales@univ-fcomte.fr) et [yves.lafond@free.fr](mailto:yves.lafond@free.fr)

La séance est levée à 12 h 20.

Le nouveau bureau se réunit et procède à l'élection suivante, en l'absence de Bernadette Cabouret-Laurioux qui a donné une procuration : Antonio Gonzales est élu président (10 votants ; 1 abstention ; 9 suffrages exprimés, 9 voix) ; Pascal Butterlin est élu vice-président (10 votants ; 1 abstention ; 9 suffrages exprimés, 9 voix) ; Catherine Grandjean est élue vice-présidente (10 votants ; 1 abstention ; 9 suffrages exprimés, 9 voix) ; Edith Parmentier est élue secrétaire (10 votants ; 1 abstention ; 9 suffrages exprimés, 9 voix) ; Françoise Des Boscs est élue trésorière (10 votants ; 1 abstention ; 9 suffrages exprimés, 9 voix) ;

Les autres membres du bureau, constitué de 10 personnes, sont : Claire Barat (responsable de l'établissement de la liste des postes PR-MCF pour le concours de recrutement 2015) ; Bernadette Cabouret-Laurioux (responsable de la Carte Blanche SOPHAU aux RDV de l'Histoire de Blois) ; François Kirbihler (responsable de la mise en ligne des annonces sur le Site internet SOPHAU) ; Maria Teresa Schettino (responsable SOPHAU des États généraux de l'Antiquité) et Laurianne Sève (responsable du Prix SOPHAU 2015).

Jean-Christophe Couvenhes a été missionné par Isabelle Cogitore (présidente de l'APLAES) et Antonio Gonzales (président de la SOPHAU) comme secrétaire des « États généraux de l'Antiquité : quels enjeux pour demain ? » qui se dérouleront le samedi 28 février 2015 en Sorbonne.

Jean-Christophe Couvenhes  
Secrétaire de la SOPHAU

[jean-christophe.couvenhes@paris-sorbonne.fr](mailto:jean-christophe.couvenhes@paris-sorbonne.fr)

**IMPORTANT**

Veillez noter le courriel de la nouvelle secrétaire :

[edith.parmontier@univ-angers.fr](mailto:edith.parmontier@univ-angers.fr)

**Toute demande pour la liste de diffusion SOPHAU devra lui être dorénavant adressée.**

N'oubliez pas :

- 1) d'indiquer clairement la nature, le titre, le lieu et la date de la manifestation scientifique que vous souhaitez diffuser ;
- 2) de donner un titre aux fichiers (programme, affiche, flyer...) que vous souhaitez voir relayés (ceux-ci doivent impérativement atteindre un poids total inférieur à 4 Mo) ;
- 3) de cotiser pour soutenir notre action !

À ce jour, la liste de diffusion de la SOPHAU compte plus de 650 courriels.

Veillez noter l'adresse postale de notre trésorière :

**Françoise des Bosc**  
**1, allée du Hédas, 64320 Bizanos**  
[francoise.desboscs@gmail.com](mailto:francoise.desboscs@gmail.com)

Les cotisations sont fixées à 30 Euros pour les titulaires et 20 Euros pour les non titulaires.

Vous pouvez verser 60 Euros (pour les titulaires) ou 40 Euros (pour les non titulaires) **afin de régulariser plusieurs années.**

BILAN FINANCIER année 2014 SOPHAU

**Sommes disponibles au 30/11/2013: 14150, 78**

- CCP: 6002, 78
- Livret A: 8148

**Recettes: 5780 euros**

cotisations payées par chèque:

- versement AG 2013 : 2640
- versement juin 2014: 410
- versement du 12/11/14: 2630

cotisations payées en liquide:80

don de soutien en liquide: 20

**Dépenses: 6792, 21**

Frais de fonctionnement: 1591, 85

- Traiteur buffet AG 2013: 760, 02
- Transports membres du bureau: 653,19
- Repas membres du bureau du 27/09/14: 164
- Carnets de timbres ( 2): 14, 64 (liquide)

Rendez-vous de l'Histoire de Blois: 365, 49

- Reliquat transport RV Blois 2013 ( Y. Le Bohec): 187, 69
- Carte blanche SOPHAU RV Blois 2014: 120
- Transport RV Blois 2014 (A. Veisse): 57, 80

Colloque de Tours ( juin 2014): 1552,5

- Participation au financement: 810
- Hébergements : 742,5

Prix SOPHAU: 3168

- Frais de l'expert prix SOPHAU 2013 ( A. Bielman): 168
- Prix SOPHAU 2011 ( E. Nantet) publié au P. U. R.: 1500
- Prix SOPHAU 2008 ( T. Boulay) publié chez Fabrizio Serra Editore: 1500

Annuaire 2014:

- Transporteur: 114, 37

Solde: - 1012, 21

**Sommes disponibles au 6/12/2014: 13217, 6**

- CCP: 4905, 21
- Livret A: 8227, 03
- Liquidités: 85, 36

## Les États généraux de l'Antiquité : quels enjeux pour demain ?

Organisés par l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)

et la SOPHAU (Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université)

Sous le haut patronage de l'Académie Française

Sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Avec le soutien de la Fondation Simone et Cino Del Duca – Institut de France

**En Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu**

**Le samedi 28 février 2015 de 10h à 18h30**

**10 h 00 : Accueil**

**10 h 30 – 12 h 00 : Première table ronde - L'Antiquité et l'éducation**

**Augustin D'Humières**, Professeur agrégé de lettres classiques au lycée Jean-Vilar de Meaux (Seine et Marne), président de l'association Métis

**Bernard Legras**, Professeur d'Histoire grecque, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, vice-président CFVU-Conseil Académique

**Dario Mantovani**, Professeur de Droit romain à l'Université de Pavie, directeur de la revue *Athenaeum* et du CEDANT (Centro di studi e di ricerca sui diritti antichi)

**Monique Trédé**, Professeur de Langue et littérature grecques à l'École Normale Supérieure (Paris), vice-présidente de l'association Sauvegarde des Enseignements Littéraires (SEL)

Modérateur : **Maurice Sartre**, Professeur émérite d'Histoire ancienne à l'Université de Tours

**13 h 30 – 15 h 00 : Deuxième table ronde - L'Antiquité et la culture européenne**

**Barbara Cassin**, Directrice de recherche émérite au CNRS, présidente du Collège International de Philosophie

**Nicolas Grimal**, Professeur au Collège de France (chaire Civilisation pharaonique : Archéologie, Philologie, Histoire), directeur honoraire de l'Institut Français d'Archéologie Orientale – Le Caire

**Györgi Karsai**, Professeur de Philologie classique à l'Université de Budapest

**Alain Schnapp**, Professeur d'Archéologie grecque à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, ancien directeur général de l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA)

**Michel Zink**, Professeur au Collège de France (chaire des Littératures de la France médiévale), Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres

Modérateur : **Jean-Noël Jeanneney**, Ancien Président de la Bibliothèque Nationale de France

**15 h 30 – 17 h 00 : Troisième table ronde - L'Antiquité et la recherche**

**Alexandre Farnoux**, Professeur d'Archéologie grecque à l'Université de Paris-Sorbonne, directeur de l'École française d'Athènes

**Francis Joannès**, Professeur d'Histoire ancienne à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (enseignement de l'histoire mésopotamienne, des rapports Bible-Mésopotamie, et des langues anciennes du Proche-Orient), directeur de l'unité Archéologies et Sciences de l'Antiquité (ArScAn-UMR 7041)

**Catherine Virlouvet**, Professeur d'Histoire romaine à Aix-Marseille Université, directrice de l'École française de Rome

**Arnaud Zucker**, Professeur de Langue et littérature grecques à l'Université de Nice Sophia Antipolis, directeur adjoint de l'unité Cultures et Environnements Préhistoire, Antiquité, Moyen Âge (CEPAM-UMR 7264), directeur de la revue électronique *RURSUS*

Modérateur : **Emmanuel Laurentin**, « journaliste d'histoire » à France Culture

**17 h 00 – 17 h30 : Conclusions : Christophe Ono-dit-Biot**, Directeur adjoint de la rédaction du Point et écrivain

**17h30 – 18h30 : Théâtre Démodocos**

# Les États Généraux

## de l'Antiquité

*Quels enjeux pour demain ?*



Posez vos questions  
sur le blog **APLAES-SOPHAU** :  
[sophau.univ-fcomte.fr/les-etats-generaux-de-l-antiquite](http://sophau.univ-fcomte.fr/les-etats-generaux-de-l-antiquite)

samedi 28 février 2015  
en Sorbonne, Amphithéâtre Richelieu  
10h - 18h30

Organisés par l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur)  
et la SOPHAU (Société des Professeurs d'Histoire Ancienne de l'Université)  
Sous le haut patronage de l'Académie Française  
Sous le patronage de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres  
Avec le soutien de la Fondation Simone et Cino Del Duca – Institut de France



Académie française



INSTITUT DE FRANCE

**Résultats de Enquête SOPHAU Novembre 2014**  
**« Les ESPÉ et nous, un an après » : de l'articulation entre notre « offre » de préparation aux CONCOURS (CAPES-Agrégation), le MASTER MEEF 1 et le MASTER Recherche.**

Lancée auprès des correspondants de la SOPHAU dans les universités (cf. la liste sur le site internet de la SOPHAU), l'enquête a bénéficié du retour de 26 réponses. Que les correspondants diligents soient ici chaleureusement remerciés.

**Question 1 : Nature du dispositif de la préparation au concours**

*Pourriez vous rappeler en quelques lignes la nature du dispositif mis en place dans votre université pour préparer les étudiants (Capétatifs et/ou agrégatifs) aux concours.*

**REM :** *veuillez prendre connaissance des autres questions pour distribuer les éléments de réponse*

Certaines universités ne préparent qu'au CAPES, les autres à l'agrégation et au CAPES.

Il ne faut pas oublier le cas de ces universités dont les collègues d'Ancienne assurent aussi la préparation du Professorat des Écoles (PE), comme l'UBS de Lorient.

La préparation au CAPES se déroule maintenant partout dans le cadre d'un Parcours de Master spécifique pour la préparation au CAPES d'Histoire-géographie, le Master MEEF.

Rem : ce Master MEEF est l'une des formations proposées par un UFR/département d'Histoire en parallèle avec un Master Recherche, ou parfois un Master (plus) « professionnalisant » (EX : Master Patrimoine et Archives Historiques, etc...)

Cette préparation s'effectue avec deux partenaires : l'UFR/département d'histoire et l'ESPÉ dont, le plus souvent, au moins une antenne se trouve dans la ville où se situe l'UFR/département d'histoire. Néanmoins, dans certains cas, il faut ajouter aux deux partenaires précédents, l'UFR/département d'une autre université, voire l'ESPÉ d'une autre ville que celle où se trouve l'UFR/département d'Histoire qui prépare au CAPES. **On ne rappellera jamais assez le poids de l'héritage historique et des particularités locales dans ces relations multiples.** Cela ne va pas parfois sans créer quelques difficultés même si les logiques « collaboratives » peuvent aussi se dérouler convenablement.

**À Saint-Etienne, tout se passe bien :** Le master MEEF est mutualisé entre Lyon II, Lyon III et Saint-Etienne, l'agrégation n'étant plus préparée à Saint-Etienne. Les maquettes sont quasiment identiques. L'ESPÉ installé à Saint-Etienne fonctionne très bien et la coordination avec l'université est au mieux. La circulation d'informations notamment est bien assurée, en raison, surtout, de bonnes relations entre collègues. Il est à noter que le nouveau dispositif de préparation est plus clair pour les étudiants et que ceux-ci sont désormais plus nombreux.

**Le partenariat AMU (Aix Marseille Université) et UAPV (Université d'Avignon et des pays de Vaucluse):** un partenariat a été signé entre Avignon et Aix-Marseille Université pour la formation à l'ESPÉ (ESPÉ d'Avignon, antenne de l'ESPÉ d'Aix-Marseille). Conséquences problématiques : les étudiants d'Avignon doivent s'inscrire administrativement à l'ESPÉ et sont, de fait, comptabilisés comme étudiants d'AMU, donc les étudiants d'Avignon validant leur master MEEF sont comptés comme lauréats d'Aix-Marseille Univ. et non de l'UAPV. Les enseignants d'histoire-géographie de l'Université d'Avignon, s'ils s'investissent toujours autant pour aider leurs étudiants capétatifs à réussir le concours, ont le sentiment d'être devenus des pourvoyeurs de services et des fabricants de lauréats au profit d'AMU.

**La mutualisation Paris 1, Paris 4 et Paris 7 :** L'université Paris 7 est partie prenante de la préparation mutualisée mise en place dans le cadre de l'ESPÉ de Paris, avec Paris 1 et Paris 4. Le volume horaire total (200h ; histoire et géographie) correspond en pourcentage à celui des étudiants inscrits à Paris 7 sur le total des étudiants (environ 10% ; 37 M1 et 5 M2 cette année).



**Cas particulier** : les universités qui ont récemment fusionnées au sein d'une même université utilisent les compétences des différents sites : Université de Haute-Alsace (une seule équipe pédagogique regroupant des enseignants sur les sites de Strasbourg et Mulhouse) ou bien laissent une autonomie selon les sites (deux préparations disjointes à Nancy et Metz).

Lorsque l'UFR/département d'Histoire propose une préparation au CAPES et à l'Agrégation, le plus souvent, les cours sont mutualisés en ce sens que tous les agrégatifs suivent les cours des capétatifs (cf. infra, **question 4**).

En terme de volume horaire étudiant pour les préparations disciplinaires on note une assez forte disparité. Les universités « grandes » (par le nombre de préparationnaires) bénéficient d'une dotation élevée (ex : Paris 1, Paris 4, Paris 7 avec 200 h histoire et géographie) alors que les universités « moyennes et petites » (par le nombre de préparationnaires) disposent de moins de moyens. Le rapporteur de la présente enquête ne peut établir une carte précise des moyens, compte tenu des réponses lacunaires apportées. Il lui semble néanmoins que le cas de Nantes peut servir d'exemple pertinent à ce qui se passe dans beaucoup d'autres établissements :

Les Historiens et les géographes des six questions assurent un tronc commun de cours aux étudiants du CAPES (40 étudiants + 7 MEEF 2) et de l'agrégation (20 étudiants) de faible volume, égal à 49 HETD au premier semestre. Au second semestre, les étudiants de MEEF 1 bénéficient de 15 h ETD de colles par question (en fait, 30 HETD) car les modalités d'examen du contrôle continu exigent qu'ils reçoivent 3 notes lors des concours écrits blancs et 2 notes au moins et 3 notes au mieux (ce sera cette année impossible) lors des oraux blancs afin de choisir les 2 meilleures notes (3 x 15 h) x 2 = 90 HETD. Les agrégatifs suivent les cours mutualisés 49 HETD puis suivent des cours supplémentaires ou des conférences et s'inscrivent aux colles sur le volume horaire suivant : 84 HETD/question – 49 HETD de cours mutualisés = 35 HETD (c'est très peu). Les cours de « moderne », non mutualisés sont dotés de 84 HETD. Par rapport à l'année dernière, les agrégatifs ont beaucoup perdu à cause de la mutualisation : ils bénéficiaient de 84 HETH auxquels **s'ajoutaient** les 49 HETD des capétatifs. Les concours blancs et les colles font partie du CC (de MEEF 1) et sont assumés uniquement par les préparationnaires (y compris les surveillances du samedi qui durent 5 heures). Les agrégatifs composent en auto-surveillance.

Notons pour finir le cas particulier des deux ENS, dont les élèves ou les auditeurs qui s'inscrivent en préparation à l'agrégation sont tous déjà titulaires d'un Master 2 de Recherche.

A l'ENS Lyon, il arrive que certains normaliens choisissent de préparer l'agrégation après leur Master 1 de Recherche. Dans ce cas, ils préparent un Master 2 Professionnel en même temps qu'ils préparent l'agrégation. Les notes des exercices de préparation écrits et oraux servent à la délivrance de ce Master 2 Pro, qui fait l'objet d'une délibération spécifique, avant la proclamation des résultats d'admissibilité à l'agrégation.

### **Question 2 : votre implication dans les ESPÉ pour les cours de MASTER MEEF 1**

*Pourriez-vous expliquer en quelques lignes votre implication dans les ESPÉ pour le MASTER MEEF 1*

*Les questions suivantes peuvent vous aider à structurer votre réponse : assurez-vous les cours disciplinaires pour l'écrit et pour l'oral ? assurez-vous aussi les cours de didactique et d'épistémologie ou bien ces enseignements sont-ils assumés par des collègues de l'ESPÉ (et en quelles proportions) ? Des collègues du secondaire prennent-ils en charge certains aspects de la préparation ?*

Majoritairement, une répartition se dessine de la manière suivante pour les cours de MASTER MEEF 1 : les collègues des UFR/Département d'Histoire assurent le « disciplinaire », une partie de « l'épistémologie » de leur discipline et assez rarement la « didactique » laissée aux collègues de l'ESPÉ.

Selon les réponses, la « didactique » apparaît du ressort exclusif des collègues de l'ESPÉ à : Brest, Grenoble, Lorient, Metz, Strasbourg-Mulhouse, Metz, Nancy, Nantes, Nice, Reims, Toulouse, Versailles-Saint Quentin, ...

Pourtant, l'épreuve 2 du CAPES, telle qu'elle a été définie par le président du jury (cf. les circulaires téléchargeables sur le site de la SOPHAU) incite en toute logique les collègues de l'UFR/département d'histoire à assurer **aussi** des cours de didactique, puisque la deuxième partie de l'épreuve écrite est tout simplement le « questionnement didactique » issu des documents/sources présentés « dans leur cohérence disciplinaire (scientifique) » dans la première partie. Cette sorte de « machine à faire cours » qu'est l'épreuve n°2 du CAPES présente une cohérence intellectuelle dont nous, collègues des UFR/Département d'Histoire, devrions nous emparer. D'autant que lorsque nous enseignons à nos étudiants en L1, L2 ou L3, nous faisons aussi de la didactique (certains à la manière de Monsieur Jourdain, d'autres de manière plus consciente...)

Dans le cas contraire, ne peut-on pas en arriver à devoir former « au disciplinaire » certains des collègues de l'ESPÉ ou des collègues du secondaire qui officient pour l'ESPÉ et qui pourtant sont jugés plus capables que nous dans la partie didactique ?

À Nice, des collègues du 2<sup>nd</sup> degré prennent en charge la partie didactique des épreuves d'écrit. Les sujets des concours blancs sont établis et corrigés avec eux (en tous cas, c'est ce qui est prévu en janvier 2015).

Il est des universités où les collègues de l'UFR/département d'histoire assurent la préparation de la partie didactique des épreuves d'écrit et d'oral :

C'est la cas à Paris 1, Paris 4, Paris 7 : Les TD de CAPES pour la préparation des épreuves écrites ou orales, dans leurs aspects « disciplinaires », « épistémologiques » et « didactiques » sont pris en charge par les collègues de l'UFR d'Histoire et un Prag de l'ESPÉ de Paris spécialiste d'histoire ancienne.

À Orléans, les historiens de l'UFR LLSH assurent les cours disciplinaires pour l'écrit et l'oral, **et aussi** les cours de didactique et d'épistémologie. Une partie de la didactique est confiée à des temps partagés du secondaire (construction d'une séquence par exemple). Les personnels titulaires de l'ESPÉ assurent seuls une formation continue réduite à des proportions modestes.

À l'exception de Lorient, où une partie en est également assurée par les enseignants du département, le suivi de stage de PA (Pratique Accompagnée) revient aux collègues de l'ESPÉ et, le plus souvent, aux collègues du secondaire missionnés par l'ESPÉ en collaboration avec les Inspecteurs Pédagogiques Régionaux qui doivent trouver les collèges et lycées pour les stages.

Durant l'année de MEEF 2, l'implication des UFR/département d'histoire dans la formation disparaît.

Les équilibres qui, selon les lieux, ont pu se mettre en place entre UFR/Département d'Histoire et ESPÉ ne sont donc pas identiques. On note des « variations régionales ».

**À Avignon, l'équilibre que les collègues du département d'histoire parviennent à établir a un coût.** Les cours disciplinaires pour l'écrit et pour l'oral sont pris en charge par les enseignants de l'Université ainsi que les cours d'épistémologie. En revanche, la didactique n'est abordée par ces derniers que pour préparer à la nouvelle épreuve de l'écrit du CAPES (2<sup>e</sup> partie de l'épreuve du commentaire du document) et fin de la leçon à l'oral + travail sur dossiers documentaires. Les  $\frac{3}{4}$  des cours de didactique et de pédagogie sont assurés par des collègues de l'ESPÉ dont une partie enseignants du secondaire (40%) sur certains aspects théoriques de didactique et pour l'encadrement des stages en classes.

Les entraînements écrits en 5h (1 par question + CAPES blanc) sont assurés et corrigés bénévolement par les enseignants de l'Université, ainsi qu'une partie de la préparation à l'oral.

Les heures payées étant effectuées en mai, les entraînements oraux proposés aux admissibles sont en fait assurés **gratuitement** par les mêmes enseignants.

D'autres épreuves écrites (en 2h) sont organisées par l'ESPÉ pour valider les UE du MEEF. Les collègues de l'ESPÉ (MCF) préparent efficacement les étudiants aux nouvelles épreuves écrites pour leur partie pédagogique ainsi qu'à l'oral complémentirement à ce qui est fait à l'Université.

**À Orléans, la situation est plus favorable mais les équilibres restent fragiles** : « Nous (ie les EC des UFR) avons gardé la main sur la maquette MEEF 1 et même 2. Les grands équilibres sont en notre faveur. Les résultats sont bons. Nous sommes soumis à forte pression cependant pour rééquilibrer la maquette en faveur des enseignements « formation générale » dont les étudiants disent beaucoup de mal. Un de nos arguments est qu'il s'agit d'un concours à programme qui nécessite une forte préparation disciplinaire. Nous avons l'appui des temps partagés du secondaire, et la rancune tenace des intervenants de la formation générale ».

**Question 2bis : Part de la préparation du MASTER MEEF 1 dans les volumes horaires des collègues d'ancienne**

*Pourriez-vous évaluer, approximativement, la part prise par la préparation aux concours dans les services de l'ensemble des collègues d'ancienne*

*EX : cela représente-t-il au total un demi-service ? un service (à 192h eqTD) ? etc...*

Les heures de colles n'ayant pas toujours été intégrées aux réponses, une évaluation précise reste difficile à établir. Globalement, **la préparation du MASTER MEEF1 représente de 50% à un service entier pour les collègues d'Histoire ancienne**. Chaque année, ces heures équivalent TD sont assurées par un ou plusieurs collègues, selon les questions au concours.

Dans un avenir proche, la disparition de la question d'histoire ancienne au CAPES, dans le cadre de la nouvelle rotation à trois questions (cf. le rapport du jury du CAPES téléchargeable sur le site de la SOPHAU) aura inmanquablement des conséquences sur les services des collègues, et à terme sur leur recrutement.

**Question 2ter : votre implication dans les ESPÉ pour le suivi des mémoires de MASTER MEEF**  
*Pourriez-vous expliquer en quelques lignes votre implication dans les ESPÉ pour le suivi des mémoires de MASTER MEEF*

*REM : Des collègues du secondaire prennent-ils en charge le suivi des mémoires ?*

L'arrêté du 27 août 2013 fixant le cadre national des formations dispensées au sein des masters « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » pose, dans sa version consolidée au 30 août 2013, les principes de la place du mémoire dans le MASTER MEEF : « Dans le cadre du stage de la formation en alternance du master « MEEF », chaque étudiant réalise un mémoire de Master qui doit avoir un contenu disciplinaire et de recherche en relation avec la finalité pédagogique et les pratiques professionnelles. Le mémoire prend appui sur le stage de la formation en alternance et sur d'autres enseignements au sein de la formation. »

Si dans ce texte, le lien entre le stage et le mémoire est clairement posé, marquant ainsi une rupture avec les précédents masters de formation des enseignants, pour les enseignants qui ont à prendre en charge ces prescriptions, les questions sont nombreuses : type de démarche de recherche et de sujet, matériaux pour la recherche, ressources, forme d'écrit pour le mémoire, articulation avec le stage et lien avec le tuteur, ...

**En réalité, la place du mémoire dans le cursus de formation, son ampleur, sa vocation restent encore très largement à préciser.** Ces questions, qui concernent le master MEEF (tant pour la mention premier degré que pour la mention second degré), sont prises en charge au sein de chaque ESPÉ par les équipes de formation... de l'ESPÉ.

**Très majoritairement, les collègues des UFR/Départements d'Histoire ne prennent aucune part à l'encadrement de ces mémoires considérés comme « professionnels »**, ce qui nous laisse entendre que cela n'est pas de notre ressort (sic).

Néanmoins, quelques « expériences anecdotiques » peuvent être relevées :

À Lorient, le suivi des mémoires est essentiellement assuré par un collègue de l'ESPÉ (temps partagé), quelques mémoires sont suivis par des collègues (des quatre périodes), donc suivi anecdotique pour l'ancienne (quelques uns)

À Versailles - Saint Quentin, le suivi des mémoires de MASTER MEEF est assuré par une collègue PRCE en histoire médiévale.

Les mémoires posent une difficulté technique. La réalisation de ce mémoire professionnel est un vrai problème en 2<sup>e</sup> année de MEEF pour les étudiants qui n'ont pas obtenu le concours mais validé leur 1<sup>ère</sup> année de MEEF.

L'ESPÉ de PACA avait annoncé que ces étudiants de MEEF2 verraient leur emploi du temps aménagé de façon à pouvoir suivre les cours de MEEF1 (nouvelles questions) et faire un stage et un mémoire professionnel allégés : ce n'est absolument pas le cas. Ces étudiants de 2<sup>e</sup> année de MEEF non lauréats du CAPES sont en quelque sorte victimes d'une double peine. Certains ont fait le choix de se concentrer sur la préparation au concours quitte à ne pas valider leur 2<sup>e</sup> année de Master, d'autres à réussir leur diplôme de Master quitte à ne pas réussir le concours, mais à pouvoir être vacataires dans l'enseignement secondaire localement et avoir plus d'assurance de bénéficier d'un salaire l'an prochain.

### **Question 3 : Evolution des effectifs en MASTER Recherche**

*Dans votre université, quelle est approximativement la part des Masters recherche en histoire ancienne par rapport aux trois autres périodes historiques*

**En fonction des réponses, il apparaît que la part des Masters recherche en histoire ancienne par rapport aux trois autres périodes historique est variable : 1 à 2% (du fait d'un poste non pourvu au recrutement ou d'une situation de détachement), 8%, 12%, 15% jusqu'à 25%.** Dans certaines universités « petites et moyennes », le choix accepté plus ou moins tacitement par l'ensemble des collègues du département d'histoire est celui, en gros, de la parité : certes, les contemporanéistes encadrent un peu plus de Master, mais les 3 autres périodes se débrouillent pour occuper chacune jusqu'à 20-25% des étudiants de M1 et M2 Recherche. Ailleurs, la situation est moins favorable, soit que la contemporaine attire plus compte tenu de la difficulté des sources antiques, soit alors qu'il existe des « traditions » privilégiant plus la médiévale, ou la moderne... cela se fait parfois aussi en faveur de l'ancienne. En fait, comme les choses se jouent à quelques mémoires près, les pourcentages peuvent évoluer de manière assez importantes d'une année sur l'autre.

*Pourriez-vous indiquer si l'effectif des étudiants préparant un MASTER Recherche (en histoire ancienne) est stable, en augmentation, en diminution et nous donner, à votre avis, la raison de cette évolution.*

Quelques universités plaident l'existence d'une stabilité voire d'une augmentation des effectifs dans les Master Recherche, mais cela se joue à quelques unités... il y a donc toujours aussi peu de Master recherche... ou un peu plus. **La majorité des réponses va dans le sens d'une diminution des Master recherche : cette diminution apparaît fortement corrélée à l'augmentation des effectifs des Masters MEEF qui récupèrent, qui plus est, les meilleurs étudiants.**

À Avignon, la situation est vraisemblablement à l'image de ce qui se passe ailleurs en France :

« L'effectif des étudiants préparant un Master Recherche en Histoire ancienne est en forte diminution (leur nombre était aussi élevé qu'en histoire contemporaine il y a encore trois ans). La diminution est clairement liée (mais dans les autres périodes historiques aussi) à la dissociation entre le Master Recherche et le Master MEEF.

À peu près la moitié des candidats au CAPES (13 sur 26) auraient réalisé une recherche en Master (dont 4 en Histoire ancienne) si le master Recherche n'avait pas été dissocié de la préparation au concours. Ils nous disent que si la préparation au CAPES ne se faisait pas

désormais en deux ans, ils se seraient volontiers inscrits en 1<sup>ère</sup> année de Master Recherche pour se consacrer ensuite à la préparation au concours. Certains nous disent qu'ils auraient même fait une 2<sup>e</sup> année de Master en suivant les cours disciplinaires de préparation au CAPES si le MEEF n'avait pas été créé. De fait, nos rares étudiants qui continuent à s'inscrire en Master Recherche ont choisi cette dernière solution.

En bref, les étudiants, peu nombreux, qui continuent à s'inscrire en Master Recherche (en histoire ancienne ou autre période) sont ceux qui sont déterminés à faire UN M2 et éventuellement une thèse et qui n'ont pas de problèmes économiques qui les poussent à passer au plus vite le CAPES. Le financement de l'année de stage en 2<sup>e</sup> année de MEEF pour les reçus au concours est un argument très important.

Il faut aussi noter que les « contrats d'avenir » ont également détourné d'excellents candidats au Master recherche en Histoire ancienne de la recherche : ayant obtenu ce « contrat », ils se sont donc inscrits en MEEF.

L'existence de bourses de mérite pour effectuer un Master recherche (les deux années) nous garantirait un vivier plus important en Master Recherche, aujourd'hui vidé par le MEEF. L'ouverture du Master Patrimoine il y a quatre ans n'avait pas touché de façon aussi drastique notre recrutement en Master Recherche, notamment en Histoire ancienne ».

#### **Question 4 : Gestion du groupe agrégatif dans la préparation au concours et articulation avec les groupes de préparation au CAPES**

*Lorsqu'il existe, pourriez-vous expliquer la manière dont vous assurez la préparation au concours du groupe des agrégatifs.*

*Les questions suivantes peuvent vous aider à structurer votre réponse : l'effectif est-il élevé ou faible (par rapport aux capétatifs) ? les candidats se préparent-ils aux deux concours ou bien seulement à l'agrégation ? les cours de préparation sont-ils mutualisés ou bien séparés ? de quels moyens horaires spécifiques disposez-vous ? Votre établissement a-t-il mis en place un DU ?*

Dans les « petites universités » où il n'existe pas de groupe spécifique, la question peut néanmoins se poser d'agrégatifs « officieux ». Lorsqu'un tel étudiant se présente, les collègues lui corrigent bénévolement des copies et lui feront passer également bénévolement des oraux s'il est admissible. Certaines universités (Avignon, Besançon,...) ont mis en place un Diplôme Universitaire « métier de l'enseignement » pour les étudiants diplômés d'un master souhaitant préparer le concours officiellement et non en candidats libres, mais ailleurs cela ne semble pas la règle. Certaines universités sont opposés à la création d'un DU dont le coût leur incombe.

Dans les « universités moyennes », lorsqu'un groupe d'agrégatif existe (seuil à 10-15 étudiants), les agrégatifs suivent les cours de CAPES et des enseignements et colles supplémentaires, souvent pris sur un budget spécifique. Techniquement, les solutions diffèrent un peu d'un lieu à l'autre

À Grenoble, tous les agrégatifs suivent les cours du CAPES (30 h en ancienne). Il y a donc une mutualisation partielle. Ils ont en plus des cours spécifiques (24 h, soit un volume horaire presque doublé), articulés avec ceux du CAPES. En ancienne, cette année nous les avons conçus comme des approfondissements à partir de sources. Ils auront naturellement leurs colles spécifiques au printemps. L'effectif est peu élevé : une quinzaine d'étudiants. Cette année la plupart présentent les deux concours alors que les trois années passées il y avait une majorité de reçus au CAPES.

Il existe à Besançon une préparation spécifique pour les agrégatifs qui sont une dizaine. En général, les candidats se préparent en même temps au CAPES et à l'agrégation. Les cours de préparation ne sont pas mutualisés mais les cours de CAPES et d'agrégation ont été agencés de telle façon à ce qu'ils ne se chevauchent pas : les étudiants peuvent donc préparer les deux concours et se rendre à toutes les séances. Pour l'histoire ancienne, nous disposons, pour l'agrégation, de 34h/présence étudiants, et, pour le CAPES, de 55h/présence étudiants. Il existe également un DU (DU « métier de l'enseignement »).

À Toulouse, il existe une préparation spécifique à l'agrégation, avec un budget autonome. Le groupe est de 25 étudiants environ. Nous avons mis en place depuis 2013-2014, donc très récemment, de nouvelles activités qui répondent aux besoins et aux demandes des agrégatifs : 20 séances x 3h de CM par période, un atelier méthodologique (avec des séances spécifiques sur la dissertation par exemple), des demi-journées de conférences avec invités extérieures, une réparation à la leçon d'histoire générale, un tutorat par groupe de 6 à 8 ; Idem pour les questions de géographie.

Dans les « grandes universités », la dissociation entre préparation à l'agrégation et préparation au CAPES est plus marquée.

À Paris-Sorbonne (Paris 4), les agrégatifs, environ une centaine, suivent le CM mutualisé Paris 1/Paris 4/Paris 7 également destinés aux capétatifs. Ils ont également à Paris 4 deux groupes de TD non mutualisés spécifiques aux agrégatifs de Paris 4 (2 heures hebdomadaires par TD, 4h de TD par semaine au total sur 20 semaines). Au vu des emplois du temps théoriques des capétatifs et des agrégatifs, il paraît difficile de suivre les deux préparations (en dehors des CM).

Cela fonctionne sur un modèle analogue à Paris 1.

A l'ENS Lyon, c'est la préparation au CAPES qui se limite à quelques séances d'oraux.

Les normaliens – mais non les auditeurs – peuvent, s'ils le souhaitent, être dispensés de l'écrit du CAPES. Les candidats se préparent majoritairement à la seule agrégation. Une préparation exclusive du CAPES est rarissime. Certains auditeurs sont déjà certifiés. Parfois même des normaliens ont passé le CAPES en marge de leur année de Master de Recherche.

Les cours et les oraux sont propres à l'établissement. Les moyens horaires spécifiques dépassent les 100 HETD par question de programme. L'établissement fait de la préparation à l'agrégation une de ses priorités. Chaque candidat peut passer au moins une colle d'histoire ancienne, en LHG ou en EDH (Explication de documents historiques).

L'ENS Lyon a mis en place un DU : le diplôme de l'ENS est obtenu par validation de modules distincts de ceux du Master.

### **Question 5 : La L3 MEEF**

*Mettez vous en place des parcours préparatoires MASTER MEEF 1 dès le niveau L3 ? :*

De nombreux UFR/département d'Histoire n'ont pas mis en place ce type de parcours (Caen, Grenoble, Strasbourg, Nice, Paris 4, Reims, Saint Etienne, Toulouse, Tours), mais certains y réfléchissent (Dijon), et **de nombreux UFR/département d'Histoire ont franchi le pas** : Avignon (dès le S4) ; Besançon (sous la forme de certains cours en historiographie et épistomologie qui annoncent les thématiques et méthodologies) ; Brest ; Lorient ; Metz ; Nancy ; Nantes ; Orléans, Paris 7, Marne La Vallée ; Valenciennes (avec l'option « épistémologie de l'histoire et de la géographie en L3 ») ; Versailles-Saint Quentin.

Les solutions adoptées sont assez différentes d'un établissement à l'autre :

À Orléans, « il y a un parcours enseignement dans la licence d'histoire, mais que nous gérons entièrement. Il consiste à insister sur la géographie essentiellement ».

À Lorient, il n'y a pas de réel parcours pour les PLC, seulement une UE de didactique en S5 et S6 (avec stage en établissement du secondaire). En revanche, il y a dès la L1 un parcours « histoire – géographie » dont un des débouchés est le MEEF PLC. D'autres, avec ce parcours, s'inscrivent en MEEF PE, en Master Recherche ; d'autres enfin dans le Master « local » Aménagement du territoire. Par contre il existe dès le S3 un parcours PE (maths, français, sc. expérimentales, hist-géo) qui attire beaucoup d'étudiants.

À Nancy, le L3 est composé de deux parcours : enseignement et recherche ; enseignement et recherche : histoire et géographie.

### **Question 6 : Que pensez-vous de la réforme ?**

*Pourriez vous, en toute objectivité et impartialité (en consultant au besoin vos collègues), porter un jugement sur les points positifs et les points négatifs de ce système ?*

Si l'on rassemble et hiérarchise les réponses tout en conservant le caractère « direct » par l'intermédiaire de citations, on constate :

**Du côté positif**, il faut noter avec satisfaction « le retour à un calendrier des concours cohérent (nous revenons de loin) » ; « deux années de Master redevenues cohérentes et, dès la première année, l'intégration de stages propres à donner aux étudiants une idée de ce que sera le métier ». Par ailleurs, « la réforme a permis de d'établir un véritable dialogue et une vraie coopération avec nos collègues MCF ou PRAG des ESPÉ qui partagent très souvent les motifs d'inquiétudes ».

#### **Du côté négatif,**

- 1) L'initiation des étudiants à la recherche est très faible : les Capétatifs ne passent plus par la case « maîtrise » (1 an) comme c'était le cas autrefois.  
« Quel regret que les futurs enseignants ne puissent plus bénéficier d'une initiation à la recherche qui leur permettait d'arriver au concours avec plus de maturité, de culture générale, de capacités au travail personnel et de plus grandes aptitudes à la rédaction ! De plus, s'initier à la recherche avant de devenir enseignant développait leur esprit critique, qu'il pouvait tenter de transmettre à leurs futurs élèves et qui leur permettait aussi d'appréhender et mettre en perspective leurs programmes scolaires avec un plus grand savoir disciplinaire. Mais peut-être est-ce précisément cela que l'on ne désire plus ? »
- 2) « S'ils ne sont pas fermement tentés par l'agrégation ou s'ils n'ont pas les moyens de financer des études longues, les meilleurs étudiants se lancent dans un Master MEEF en vue de passer le CAPES, laissant la place à des étudiants plus faibles en Master Recherche. Rattrapés par l'enseignement secondaire, ces bons étudiants ne parviennent pas ensuite à passer l'agrégation. Il ne leur reste plus que l'agrégation interne comme promotion de carrière. Dans le même temps, le vivier des agrégatifs se réduit : il n'est plus aussi systématiquement alimenté par les capétatifs qui, lauréats du CAPES après une première année de préparation au concours, tentaient l'agrégation en se préparant une deuxième année alors qu'ils avaient déjà vu la moitié des questions au programme (commun) des deux concours ».
- 3) Les contenus scientifiques du CAPES s'appauvrissent, non pas seulement parce que les candidats préparent un programme dans 3 et non plus 4 périodes, mais surtout parce que les étudiants sont sollicités à l'ESPÉ par bien d'autres matières (cours théoriques de didactique et pédagogique). « Le stage de première année « coupe » le rythme de préparation aux épreuves théoriques : les étudiants arrivent difficilement à disposer d'une demi-journée pour le travail personnel d'approfondissement des cours. Par ailleurs, les étudiants ne comprennent pas qu'on leur impose un enseignement de langues étrangères alors qu'ils ont à se concentrer sur leur concours, ce qui est déjà difficile avec la multiplicité des cours et des intervenants ».
- 4) En première année de Master MEEF, la réforme exige pour les étudiants de mettre en œuvre des savoirs-faire pédagogiques alors qu'ils ne disposent pas encore des connaissances disciplinaires indispensables à la réussite du concours. « Le fait que l'épreuve de commentaire de documents soit notée 50% commentaire scientifique et 50% commentaire pédagogique, avec seulement 5h, ne permet pas à l'étudiant de réaliser une épreuve correcte. Il est forcément obligé de bâcler l'une des deux parties du commentaire. En outre, faire commenter des extraits d'articles ou d'ouvrage issus de la recherche, en les plaçant à égalité avec le commentaire de sources anciennes, pose problème pour un étudiant encore peu solide après une Licence et qui confond parfois encore sources et bibliographie. Il semble que commenter les textes et documents iconographiques reste le principal travail de l'historien et que l'étudiant a encore beaucoup à apprendre dans ce domaine une fois sa L3 achevée ».
- 5) La notation de certains stages d'étudiants dans l'enseignement secondaire lors du M1 ou du M2 paraît parfois d'une sévérité excessive : « on attend d'eux qu'ils aient les mêmes compétences que des étudiants titulaires du CAPES dans l'ancien système et n'ayant plus à

travailler que la pédagogie. Or, nos étudiants sont écartelés entre travail pour combler leur manque de connaissances et travail pour répondre aux exigences du stage. Ils ne peuvent pas arriver à mener les deux activités à bien et ils sont en outre plus jeunes, donc moins mûrs ».

- 6) Il serait plus intéressant de bien dissocier la première année, fondée sur la maîtrise des questions disciplinaires, de la deuxième année, davantage fondée sur les considérations didactiques spécifiques à l'ESPÉ... « les aspects didactiques et épistémologiques des questions de l'écrit et de l'oral du CAPES relevant de la compétence des « universitaires » dispensant en outre les savoirs scientifiques (ils en sont capables) ».
- 7) Inquiétudes : « la création d'un Master préparant au métier d'enseignant et délivrant un diplôme distinct de celui obtenu après avoir passé un concours d'Etat ne pose-t-il pas un problème sérieux, celui de la fin de l'unité du corps enseignant en accentuant les différences de statuts entre enseignants ? De plus cela ne risque-t-il pas de créer un corps d'enseignant précaire et dévaloriser leur métier : les enseignants non fonctionnaires se verront contraints d'accepter les services demandés par leur chef d'établissement sans beaucoup de marge de discussion et pourront être remerciés par celui-ci à tout moment ».
- 8) La réforme n'a-t-elle pas pour objectif caché la suppression pure et simple des concours de la fonction publique (CAPES et agrégation) ? : « Le danger est que les futurs élèves ne soient plus formés équitablement car leurs enseignants ne seront plus issus d'un concours identique, mais auront obtenu un diplôme au terme d'un master dont on peut craindre que la formation ne soit pas identique et de même niveau selon les Universités ou ESPÉ où il aura été obtenu. Ceci est la fin de l'esprit d'enseignants égaux dans leur formation et dans leur métier et donc la remise en cause même du service public et d'une formation égalitaire des futurs citoyens ».
- 9) « Ras le bol : la création des ESPÉ nuit à la reconnaissance de l'investissement énorme des enseignants de l'Université dans la préparation et la formation des futurs enseignants. Nous regrettons que les Universités soient désormais subordonnées aux ESPÉ : la maquette du MEEF et les emplois du temps sont désormais dictés par l'ESPÉ. Dans bien des endroits, il a fallu se montrer particulièrement fermes pour maintenir le volume horaire que nous destinions à la préparation scientifique aux questions du CAPES, pour les épreuves écrites comme orales, l'ESPÉ estimant que nous y consacrons trop d'heures par rapport aux Universités voisines. Il y a donc une remise en cause de la liberté et de l'autonomie pédagogique des Universités face à l'autorité des ESPÉ. Nous regrettons, alors que les enseignements à caractère scientifique continuent à représenter encore la moitié de la préparation au concours, que l'ESPÉ prenne seule toutes les décisions... tout en donnant l'illusion de la concertation par une succession de réunions à répétitions, conseils de perfectionnement et autres comités consultatifs où nos doléances sont écoutées mais jamais suivies de réponses concrètes... et nous font perdre un temps précieux qui empiète sur nos autres obligations d'enseignants et de chercheurs. Si nous ne réagissons pas plus concrètement, il est à craindre que les Universités soient écartées totalement de la formation des futurs enseignants et que l'ESPÉ s'accapare rapidement totalement celle-ci et que la part scientifique y soient réduite à la portion congrue. Remarquons que nombre de séances de cours sur la pédagogie dispensés à l'ESPÉ au début du 1<sup>er</sup> semestre de MEEF sont trop théoriques, saucissonnés, au moment même où les candidats devraient se concentrer sur les questions scientifiques qu'ils ont à assimiler en peu de mois ».

Enquête réalisée par Jean-Christophe Couvenhes, secrétaire de la SOPHAU, le 5 décembre 2014 à partir des réponses des établissements et universités suivants : ENS Lyon, Avignon, Angers, Brest, Besançon, Bordeaux, Boulogne, Caen, Dijon, Grenoble, Lorient, Marne La Vallée, Metz, Mulhouse, Nancy, Nantes, Nice, Orléans, Paris 4, Paris 7, Reims, Saint-Etienne, Toulouse, Tours, Valenciennes, Versailles-Saint Quentin.